



**PROCES VERBAL – SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
du jeudi 8 juin 2017 à 18h30**

Présidence : M. Didier Simond

Ordre du jour :

1. Adoption du P.V. de la séance du 5 avril 2017
2. Communications du bureau du Conseil communal
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis n° 5/2017 – Comptes 2016 – rapport de gestion
5. Préavis n° 6/2017 – Adoption du nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau
6. Election du Bureau et des Commissions (finance et gestion)
7. Divers et propositions individuelles.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil pour cette dernière séance de la législature.

Sur 45 membres, 35 présents, 7 excusés, 3 absents.

Ce soir, les scrutateurs sont : **Mme. Céline Panico et M. Christian Duperrut**

Le Président fait part de l'ordre du jour qui sera suivi tel que proposé.

**1. Adoption du P.V. de la séance du 5 avril 2017**

Le Président demande s'il y a des commentaires ou des remarques concernant ledit PV. Aucune intervention. On procède alors au vote.  
Le PV est accepté à l'unanimité.

**2. Communications du bureau du Conseil communal**

Le Président fait part d'un rappel du Boursier ; ce dernier demande aux présidents des commissions d'envoyer les décomptes des heures au Greffe, et d'avertir s'il y a des changements de coordonnées bancaires.

Le Président remercie les scrutateurs pour leur présence et leur travail effectué lors des élections cantonales les dimanches 30 avril et 21 mai passés.

A l'invitation du Président du Grand Conseil, Monsieur Grégory Devaud, Didier Simond a assisté à une présentation du résumé sur l'audit de la Cour des Comptes sur les associations intercommunales.

Elle a débuté par une allocution de Frédéric Grognoz, magistrat. Il s'agit d'un rapport de 92 pages, d'une présentation de 45 minutes que le Président tente de résumer en quelques minutes.

Cet audit fait état de l'organisation, du financement et du contrôle démocratique des associations de communes vaudoises.

Le Power-Point présente des extraits. D'abord, Sullens est membre des associations suivantes : AJENOL, ASIGOS, SDNL, ARGDV, Triage forestier, Déchetterie intercommunale, ARASPE, SDIS Venoge, PCi. Le Président cite les délégués. Puis il dit que la Cour des Comptes a édicté 7 recommandations.

Le Président en présente 4 d'entre-elles. Il s'avère qu'il y a beaucoup d'associations dont les statuts ne sont pas conformes à la loi ; donc beaucoup doivent être revus. Il parle d'un plan stratégique et financier pour chaque législature, le respect de la séparation des pouvoirs, la clarification du rôle et les responsabilités des délégués intercommunaux.

La dernière recommandation ayant trait à la communication, Le Président informe que, dorénavant, l'ordre du jour des séances du Conseil comportera un point « Communication des délégués aux associations intercommunales ».

Il nous renvoie à la lecture de ce rapport.

### **3. Communications de la Municipalité**

Le Président passe tout d'abord la parole à *M. Gozel, syndic*.

La vice-syndicature sera assurée dès le 1<sup>er</sup> juillet 2017 par *M. R. Valet*, qui prend la place de *M. Guignard*.

L'employé communal a des problèmes médicaux, par conséquent il est en arrêt de travail à 100% encore pour une durée indéterminée. Son travail est assumé par 3 auxiliaires : Messieurs *Rémy Dupuis*, *Rémy Reichenbach* et *Thierry Corsenca*.

*M. R. Valet* donne des informations sur les travaux de la Rte de Mex et constate que beaucoup de conducteurs montent sur les banquettes.

Concernant les places de jeux, *M. Valet* annonce un léger retard dans la poursuite du projet, retard dû à la Commission technique qui a pris plus de temps pour étudier la finalité des jeux. Les travaux vont démarrer avec 2 mois de retard.

*M. Guignard* : transmet des informations concernant les travaux aux sources du Bouzenet (entre juillet et août). Il prévoit une sortie du Conseil pour le mois de septembre, en fin de journée.

Il parle ensuite du 40<sup>e</sup> de la Grande Salle : l'organisation est sur pied de guerre, un tout ménage sera distribué début juin. L'inscription est personnalisée, il faut faire de la pub.

#### 4. Préavis n° 5 /2017 - Comptes 2016 et rapport de gestion

Le Président passe la parole à *M. Axel Simond* pour la lecture du rapport de la Commission de gestion, chargée de contrôler les comptes.

Le relevé des Comptes a été confié à une nouvelle Fiduciaire, à Echallens.

*M. Bourgeois*, le comptable, a dû changer de logiciel comptable en cours d'année. Il a fourni un excellent travail. Il a donné toutes les explications, ainsi que les pièces justificatives.

Le lecteur relève l'examen des postes de fonctionnement ainsi que les 2 investissements, les amortissements complémentaires et leur attribution à un fond de réserve. La Commission s'est penchée sur les bâtiments de la Lovettaz, la façade de la maison de Commune, la déchetterie et l'achat d'eau.

Il cite les devis d'urgence.

Deux investissements sont en cours en 2016 : la Rte de Bournens et le rond-point.

Il soulève la bonne gestion des affaires de la Commune. Il demande aux membres d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président passe la parole à *M. Gozel*, syndic. Ce dernier remercie la Commission de gestion. L'année 2016 a été une année de transition. Il a fallu mener de front la gestion du courant et le 2<sup>ème</sup> semestre s'est déroulé sur les « chapeaux de roues ». Il parle de préavis d'investissement, du personnel, de l'entretien de la Commune.

Puis les questions des finances :

La marge d'auto-financement.

Les impôts : constat d'une perte au niveau des impôts sur le revenu, mais aussi des impôts annexes.

Il parle des forêts : le martelage, les coupes de bois, le vol de bois en forêt.

Puis au tour des locations des bâtiments, la façade de la maison de Commune.

Le Rond-Point, la Rte de Mex : projets terminés sur 2017.

Le Président ouvre la discussion. *M. O. Berger* : demande pourquoi la Municipalité a changé de Fiduciaire ? C'est une question de coût, répond le syndic.

Question de *M. F. Dayen* : il parle de l'asphalte qui a souffert sur l'entrée du Rond-Point. On lui explique qu'il y a eu un feu de voiture ; ce sera réparé tout prochainement et ce sera pris en charge par l'assurance du véhicule.

Fin de la discussion.

On procède au vote sur le préavis 5/2017 ; ce dernier est accepté à l'unanimité.

#### 5. Préavis n° 6 /2017 - Adoption du nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau

Le Président passe la parole à *M. O. Berger* pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc, qui s'est réunie le 22 mai.

*M. Guignard* les a informés des modifications apportées au règlement ainsi qu'à son annexe. Le compte de l'eau est un compte « affecté », ce qui veut dire qu'il doit s'autofinancer, s'équilibrer. Le règlement communal sur la distribution de l'eau date de 1967 ; il doit être adapté aux nouvelles obligations légales des communes dictées par le canton.

Pour notre information, le prix de l'eau potable s'élève actuellement à Frs 2,20.- le m<sup>3</sup>  
La proposition de la Commission est de donner une réponse favorable au préavis.

Le Président émet une petite précision à propos de cette commission : le cumul de fonction n'est pas contraire au règlement ; il remercie les membres pour ce surplus d'engagement.

*M. Guignard* fournit les explications. Bénéfice sur l'eau peut se comptabiliser sur un compte de réserve pour des travaux. Frs 4.- au maximum = le m<sup>3</sup> d'eau.

Le Président demande au Conseil de procéder au vote pour acceptation : il ouvre la discussion et indique qu'on procédera au vote sur le règlement et l'Annexe, puis sur le préavis.

Il ouvre la discussion sur le règlement. *M. Behn* a une question concernant l'article 14 qui dit que les compteurs sont aux frais de la Commune ; qu'en est-il ? On lui répond que puisqu'il s'agit d'une demande de changement de la Municipalité, c'est donc elle qui va payer.

*M. Berger* relève que l'article 14 peut prêter à confusion.

On procède au vote sur le règlement Ce dernier est accepté à l'unanimité.

La discussion est ensuite ouverte sur l'Annexe. Il n'y a pas de question. Le vote révèle qu'elle est validée ainsi.

Puis on ouvre la discussion sur l'Annexe et le règlement dans son ensemble. Pas de discussion. On vote pour acceptation du préavis. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

## 6. Election du Bureau et des Commissions (finances et gestion)

*Election du Président :*

*Mme Favez* 2<sup>ème</sup> vice-présidente, prend la place du Président sortant. *M. Didier Simond* a exprimé son intérêt à prolonger son mandat. Aucun autre Conseiller ne s'étant porté candidat, il est réélu par élection tacite.

1<sup>er</sup> vice-président : *M. Rémy Dupuis*. A exprimé son intérêt pour la fonction. Aucun autre Conseiller ne s'étant porté candidat, il est réélu tacitement.

2<sup>ème</sup> vice-présidente : *Mme Catherine Favez*. A exprimé son intérêt pour la fonction. Aucun autre Conseiller ne s'étant porté candidat, elle est réélue tacitement.

Les scrutateurs : Selon le tournus habituel, *M. Raphaël Guignard* et *M. Alain Magnenat*, actuel scrutateurs suppléants, deviennent scrutateurs.

*M. Christian Duperrut* exprime son intérêt pour la fonction de scrutateur suppléant.

Aucun autre Conseiller ne s'étant porté candidat, il est réélu tacitement.

*Election de la Commission de Gestion :*

*M. Axel Simond* est démissionnaire. Proposition pour un suppléant : *M. O. Berger*. Il est élu tacitement membre suppléant de cette commission.

*Election de la Commission des Finances :*

*M. Eric Dubauloz* est démissionnaire. Proposition pour un suppléant : *M. Frank Dayen*. Il est élu tacitement membre suppléant de cette commission.

## 7. Divers et propositions individuelles

*M. O. Berger* propose une sortie du Conseil : elle devrait avoir lieu en 2019, ainsi sa proposition est de se rendre à la Fête des Vignerons 2019. On en prend note.

*M. C. Simond* informe les membres que la Commission de recours en matière d'imposition communale a refusé un recours (concernant la taxe des déchets).

*M. Simond* annonce aussi que concernant le 3<sup>e</sup> immeuble locatif à la Lovettaz, la Municipalité n'a pas pu lever le recours, le projet sera remis en route prochainement.

*M. A. Guéra* fait état du problème suivant : le parking-relais aux abords de l'autoroute étant plein, il y a report sur le parking du Grand Pré. Il propose de faire limiter le stationnement dans le parking du Grand Pré et le réserver, afin de limiter le co-voiturage.

*M. Valet* répond que c'est un sujet sensible : le parcage dans les villages par des tiers qui pratiquent le co-voiturage. Il faut instituer des durées pour freiner les relais. On va le limiter par des durées de stationnement.

*M. Behn* se demande quelles sont les capacités de la Municipalité pour assurer l'entretien d'un terrain près de l'école ?

*M. Valet* répond que les paysans ont jusqu'au 15 juin, voire même plus tard pour procéder à la coupe.

*M. Guéra* signale que la nature autour du Grand Pré subit la pyrale du buis ; il se demande si les propriétaires sont dans l'obligation de traiter ?

*M. Valet* dit qu'on ne devrait plus planter de buis, car le ravageur importé d'Asie est loin d'être éradiqué.

*M. F. Dayen* a une question concernant l'heure de fermeture de la déchetterie à 16h le samedi : il demande au Conseil si cela est un problème pour les membres ? Non, cela n'est pas un problème. Fin de la discussion.

Sa 2<sup>ème</sup> question porte sur la vente par la Commune du fichier d'adresses des résidents.

*Mme A-L. Ramuz*, secrétaire, lui répond qu'ils ne donnent plus les adresses au BVA.

*M. Poncioni* a une question concernant la route de Bournens, niveau Ch, des Combes, où les voitures roulent trop vite ; il se demande si l'on peut faire quelque chose. *M. Valet* a reçu un courrier du quartier et parle de l'étude d'une variante pour sensibiliser les gens. Auparavant il y avait des trous qui ont été réparés et depuis les voitures vont trop vite. Le déplacement du panneau d'entrée du village « 50 km/h » plus en avant sur la route pose le problème des frais d'entretien des routes qui sont à la charge de la commune dès ce panneau.

*M. M. Cappi* fait remarquer que sur la route de Mex, devant l'école, il y a des gens qui se parquent jusqu'en bas. *M. Valet* déclare que la Municipalité est sensible à ce problème ; ils ont mandaté un policier venu pour sensibiliser les gens. Il pourra ensuite amender les voitures stationnées hors-cases jaunes.

*Mme Pitton* ajoute qu'un courrier a été envoyé aux parents, ce qui a généré un « mieux » mais ça recommence.

*M. A. Magnenat* dit que lorsqu'on pose le radar communal, les gens réagissent, on pourrait donc le déplacer sur la route de Bournens. On en prend note.

*M. Poncioni* ajoute que si l'on veut produire de l'effet, il faudrait le mettre plutôt à la fin du village. *M. Valet* confirme que puisqu'il est acheté, l'idée est de le faire tourner dans les points sensibles du village.

*M. Berger* demande si l'on pourrait acheter un second radar ?

*M. Valet* répond qu'il ne s'agit pas que d'une question de prix mais il y a aussi des inconvénients : les gens testent leur compteur. Si l'on en met partout, on n'est plus dans l'optique de sensibiliser.

*M. Guéra* mentionne les figurines « enfants » avec catadioptres, et propose d'en mettre.

*M. Gozel*, syndic, répond que ces dispositifs ne sont pas conformes à la réglementation, et que les privés font ce qu'ils veulent sur leur terrain privé.

La parole est à *M. Gozel*, syndic, qui remercie les membres, rappelle le travail effectué. Les membres sont invités à une partie gustative : le repas à la Buvette de la Grande Salle, préparé par l'aubergiste du village.

Le Président clôt la séance à 19h44.

La prochaine séance aura lieu le 5 octobre 2017.

Le Président :

La secrétaire :

Didier Simond

Françoise Bastian Fierro